

## Procès-verbal de la séance du CONSEIL COMMUNAL du jeudi 28 octobre 2021

Absents et excusés : Michelle DESMETTE, Carine BOCQUET et Dominique CHEVALIER

La séance est ouverte à 18 h 30.

### 1. Conseil communal des enfants

Le Président cède la parole à Monsieur BILLOUEZ, Echevin en charge du Conseil des enfants.

Monsieur BILLOUEZ remercie les personnes présentes et félicite les jeunes futurs conseillers. Il présente les résultats des élections, invite ensuite les jeunes élus à prêter serment entre les mains du Bourgmestre et procède à la remise des écharpes.

Les élections pour le Conseil Communal des Enfants ont eu lieu les mercredi 6 et jeudi 7 octobre 2021 chez les élèves de 5<sup>ème</sup> primaire.

#### Résultats des élections pour chaque école :

- Ecole de Bruyelle (où 1 candidate se présentait)  
Est élue : Louise BAUWENS
  
- Ecole de Maubray (où 3 candidats se présentaient)  
Sont élus (ex-aequo) : Mathilde DUBOIS et Lucas DENEUBOURG. François HOST sera suppléant.
  
- Ecole fondamentale autonome du Pays Blanc (où 2 candidates se présentaient)  
Est élue : Jade SIMONOW
  
- Ecole de Calonne, Fontenoy et Péronnes (Pas de candidat cette année)
  
- Enfants scolarisés hors entité : pas reçu de candidatures.

#### Prestation de serment pour :

- Louise BAUWENS
- Mathilde DUBOIS
- Lucas DENEUBOURG
- Jade SIMONOW

#### Conseillers sortants qui seront mis à l'honneur lors d'une prochaine réunion CCE :

- Enya HIROUX
- Noemy VERCRUYSSSE
- Tahyssa DELGUTTE
- Noémie BRABANT
- Sam FRANQUET
- Mayline EICKMAYER
- Isaure RAEVENS
- Sullivan VANBECELAERE
- Lisa-Marie ESGAIN
- Lucas BOUTIQUE

Conseillers restant en place:

- Nina BEYST
- Gladys CEUNINCK
- Aizer GYSELINCK
- Naïsha LAURENT
- Théo LEMOINE

Le Conseil Communal des Enfants 2021-2022 sera constitué de 9 Conseillers.

Agent traitant : Mélanie CARBONNELLE

Politique responsable : Claudy BILLOUEZ

2. Affaires patriotiques

Mise à l'honneur de Monsieur Gérard BULION pour son travail de transmission de la Mémoire.

Madame BOCAGE précise qu'Antoine fait partie du Réseau Territoire de Mémoire, qui mène un travail d'éducation à la résistance et à la citoyenneté. Ancien combattant de la Seconde Guerre mondiale, Monsieur Gérard BULION s'est donné une nouvelle mission après le conflit : la transmission des événements tragiques qu'il a vécus afin de sensibiliser les jeunes générations et leur inculquer des valeurs démocratiques.

Il n'a cessé de transmettre son vécu de la Guerre, il a fait en sorte que l'on n'oublie pas les horreurs subies. Monsieur BULION a donné de nombreuses conférences, destinées aux enfants, aux adolescents et à leurs professeurs.

Jusqu'avant la crise sanitaire, il assistait toujours aux diverses manifestations patriotiques lors desquelles il prenait la parole pour conscientiser les plus jeunes aux dangers qui menacent notre démocratie. Madame BOCAGE ajoute que la candidature de Monsieur BULION avait été transmise auprès de la Région Wallonne afin qu'il obtienne le titre de « Passeur de Mémoire » mais hélas, celle-ci n'a pas été retenue. Néanmoins, elle a tenu à ce que le Conseil communal le mette à l'honneur pour son travail de transmission de la Mémoire.

Agent traitant : Emilie FARINEAU

Politique responsable : Colette BOCAGE

Messieurs BILLOUEZ et Julien BAUWENS quittent la séance.

3. Tutelle

Le Conseil communal est informé que le Gouvernement wallon a approuvé le 29 septembre 2021, les délibérations du Conseil communal du 19 août 2021 votant les règlements-redevances et le règlement-taxe suivant :

- Règlement-redevance pour les concessions
- Règlement-redevance pour les exhumations et le rassemblement des restes mortels
- Règlement-redevance pour l'occupation du caveau d'attente
- Règlement-redevance pour l'ouverture de concessions
- Règlement-redevance pour la pose de scellées
- Règlement-redevance pour les monuments funéraires d'occasion
- Taxe sur l'inhumation des cercueils et des urnes et sur la dispersion des cendres

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Bernard BAUWENS

#### 4. Motion

Motion relative à la prévention et à l'adaptation au changement climatique en Wallonie picarde

Le Président précise qu'il est proposé au Conseil communal d'adopter une motion proposée par la Conférence des Bourgmestres et Élus territoriaux, visant à établir un plan stratégique de lutte contre les inondations en Wallonie picarde.

Souhaitant adopter une motion traduisant la volonté d'une approche commune et d'une gouvernance dans la prévention, les nécessaires mesures d'adaptation et la gestion d'une catastrophe impactant notre territoire, la Conférence des Bourgmestres et Élus territoriaux s'engage à (en résumé) :

1. Recourir à une expertise externe qualitative afin d'établir un diagnostic du territoire de Wallonie picarde ;
2. Assurer une solidarité mutuelle des communes engagées dans ce processus territorial de prévention et d'adaptation ;
3. Constituer un Comité Climat chargé de la gouvernance démocratique, de la sensibilisation à la recherche et à la mobilisation des budgets utiles ;
4. Travailler aux mesures à mettre en place afin d'anticiper et d'apporter les réponses adéquates en cas d'inondations, de canicule, d'épisodes de sécheresse, en ce qui concerne l'assèchement de la nappe (précarité hybride) et l'accès à l'eau potable ;
5. Mettre en place une structure de gouvernance efficace via un Collège des directeurs généraux des intercommunales de Wallonie picarde (IPALLE, IDETA, IEG) chargé du pilotage global de la démarche territoriale ;
6. Faire de la Wallonie picarde un territoire précurseur et modèle par une approche territoriale globale et coordonnée des politiques de prévention et d'adaptation au dérèglement climatique.

Monsieur VINCENT signale qu'il comptait justement aborder la problématique de la gestion des catastrophes devant le Conseil Communal. Quand on voit la gestion faite dans certaines Provinces, cela est effrayant. Même si personne n'est préparé à cela, c'est impossible, il y a quand même un travail à réaliser en amont. On peut supposer que des plans existent mais avant tout, espérons ne jamais connaître une catastrophe comme à Liège. Monsieur VINCENT se réjouit d'adopter ce texte. Certains pensent encore malheureusement que les climatologues ne parlent pas de réalités...

Le Président précise que le diagnostic du territoire sera réalisé par les intercommunales.

Monsieur VIVIER rappelle avoir souvent demandé qu'un diagnostic soit réalisé, que l'on rassemble agriculteurs, acteurs de terrain et riverains. On vient ici avec une motion mais la proposition de réunion n'a toujours pas été suivie d'effet !

Le Président signale que les points noirs de l'entité sont connus. Dire que la commune ne fait rien est inadmissible.

Monsieur DENAYER souligne ne pas être climato-sceptique mais sceptique par rapport à ces motions qui n'ont pas ou peu d'impact. Les citoyens ont besoin d'actions, encore plus au niveau local. Ici, on se situe à nouveau dans l'administratif.

Le Président précise que deux bassins d'orage ont été creusés par la main d'œuvre communale et que ces derniers fonctionnent. Par ailleurs, un accord a enfin été trouvé, sous forme d'échange de terres, avec le fermier propriétaire d'un terrain à Vezoncheaux pour y ériger également un bassin d'orage. Calonne, Vezoncheaux et, dans une moindre mesure, Bruyelle sont les points noirs de l'entité.

Monsieur DESMET précise que la commune s'appuie sur d'autres acteurs pour élaborer ses actions tels le PNPE, le CREL ou encore IPALLE.

Monsieur DENAYER précise qu'il ne s'attaque qu'au principe de la motion qui ne fait qu'ébaucher toute une série de recommandations. C'est une déclaration d'intentions mais il faut aller bien au-delà.

Le Président rappelle que les 19 Bourgmestres étaient d'accord sur cette motion mais le Collège agit. Les pompiers le disent régulièrement : « l'eau rien ne sait l'arrêter, il faut attendre qu'elle soit passée pour pouvoir intervenir ». La rue Emile Royer est régulièrement concernée et les services communaux font de la prévention en mettant des sacs à disposition des riverains mais les biens privés sont préservés, les problèmes restant au niveau de la voirie. La Grand'Rue a connu aussi des inondations importantes mais les eaux de la Nationale 52 ont été déviées et les problèmes de l'époque n'apparaissent plus. Des choses sont faites et dans le bon sens.

Monsieur VIVIER précise que sa demande visait la prévention. Des efforts sont faits mais il y a probablement moyen de faire mieux et ces réunions entre tous les acteurs vont dans ce but.

A l'unanimité, le Conseil approuve cette motion.

Agent traitant : Emilie FARINEAU

Politique responsable : Bernard BAUWENS

## 5. Finances communales

Modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n° 3/2021. Celles-ci auront été examinées lors de la séance de commission finances élargie du 25 octobre 2021.

Le Président remercie le Directeur Général pour ses explications lors de la commission de lundi dernier et rappelle les chiffres importants :

	<u>Résultat exercice propre</u>	<u>Résultat général</u>
Service ordinaire	187.735,04 €	660.270,82 €
Service extraordinaire	-1.179.512,81 €	2.894.163,08 €

Monsieur VINCENT signale qu'il est difficile de critiquer une modification budgétaire avec un tel boni. Une remarque à formuler à l'encontre de l'achat de chalets de jardin pour le marché de Noël. Même si l'on peut supposer que cet achat a été mûrement réfléchi, la somme de 30.000 € est quand même importante. Monsieur VINCENT se souvient d'un achat similaire il y a un certain nombre d'années et ces chalets ont pourri dans les ateliers communaux. Il ne faudrait pas répéter cela. Par ailleurs, la taille lui semble petite et peu en adéquation par rapport aux besoins des ambulants qui voudraient les utiliser.

Madame BOCAGE précise que ces chalets sont « repliables » et seront faciles à stocker. Par ailleurs, leur taille semble correcte.

Monsieur VIVIER signale que cette modification budgétaire est bonne. A l'ordinaire, on prévoit de la signalisation pour des ralentisseurs. Il faudrait peut-être voir pour installer autre chose que les systèmes actuels. Au niveau de l'enseignement, on peut saluer les efforts faits sur fonds propres mais espérons que les élèves arriveront bien en novembre... Des frais supplémentaires sont également prévus pour la désherbeuse malgré des résultats plutôt médiocres. Il serait temps d'envisager d'autres solutions.

Au niveau de l'extraordinaire, Monsieur VIVIER relève également le coût pour les chalets de Noël. La commune a récemment engagé deux menuisiers. Pourquoi ne pas avoir fait appel à eux pour ce travail ? Cela aurait eu le mérite de mettre en exergue leur savoir-faire tout en permettant de faire du « sur mesure ». Des crédits sont prévus pour un effondrement de voirie rue de l'Aigle mais il y en a également un rue du Biez. En ce qui concerne la problématique du fossé de la rue du Large, la réunion citoyenne n'a toujours pas été prévue. Qu'en est-il du délai de pose des ralentisseurs à la rue Maréchal de Saxe ? Enfin, on nous avait parlé d'un bus, celui-ci a semble-t-il disparu et le chauffeur également...

Le Président précise que nos menuisiers travaillent d'arrache-pied et il les félicite. Mais, on ne les a pas engagés pour faire les chalets de Noël ! Ils sont avant tout polyvalents, ce qui est important pour une commune de notre taille ! Ils font des travaux divers dans nos bâtiments tels les écoles. On ne s' imagine pas tout ce qu'il y a à faire...

En ce qui concerne le désherbeur, il est vrai qu'il a été acheté suite à l'interdiction de l'utilisation de produits phytos mais le résultat n'atteint pas les attentes. Le budget 2022 va prévoir l'acquisition de nouvelles machines qui viennent de nous être présentées suite au salon des mandataires. Les essais se sont avérés concluants ! Machines à multifonctions (faucheuse, broyeuse, fraiseuse horizontale), celle-ci nous seront très utiles dans les cimetières et les sentiers.

De manière générale, le Président précise que l'on voit rarement tout le travail effectué par nos ouvriers. A la question de Monsieur VERSCHEURE du mois dernier de faire appel au privé, nous avons sollicité un devis pour faire l'entretien du Stade d'Antoing et du parc de la Kennelée durant un an. Ce devis s'élève à 150.000 € sans évacuation.

Monsieur DESMET évoque le problème de la rue du Biez et donne lecture des mails échangés avec le SPW. Il rappelle que ce chantier n'est pas du ressort de la commune mais bien du SPW. Néanmoins, nos services ont réagi au plus vite et le problème a été résolu.

A la demande de Monsieur VIVIER, le Président précise que des ralentisseurs sont prévus au budget 2022 pour diverses voiries notamment la rue du Ronquoy. Certains usagers, agriculteurs bien souvent, ne se préoccupent pas du tout de ces aménagements et les dégradent (c'est le cas à Fontenoy mais également à Péronnes). Une firme locale produit désormais des potelets qui peuvent se redresser un certain nombre de fois. C'est le système qui sera installé l'année prochaine.

Monsieur DENAYER précise qu'il n'y a pas que des agriculteurs qui détériorent ces aménagements puisqu'il a été témoin d'un fait similaire mais qu'il n'a pas relayé auprès des services de police.

Le Président regrette que l'information n'ait pas été relayée vers les services de police car il s'agit de la dégradation de biens publics donc financés par le citoyen.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agents traitants : Carine DUDANT et Valérie TITELION  
Politique responsable : Bernard BAUWENS

## 6. Gestion des déchets

a. Coût-vérité réel des déchets pour 2020 : information ;

Le taux de couverture (coût vérité réel) des déchets pour 2020, est fixé à 97%.

b. Coût-vérité des déchets – budget 2022

Recettes prévisionnelles	431.368,00 €
Contributions pour la couverture service minimum	354.368,00 €
Produit de la vente des sacs	67.000,00 €
Somme des dépenses prévisionnelles	444.384,58 €
<b>Taux de couverture coût-vérité</b>	<b>97 %</b>

Monsieur VIVIER précise que les chiffres sont bons et tant mieux mais attire l'attention sur la décroissance de la population qui se poursuit. Il espère que les nouveaux projets annoncés permettront d'inverser la tendance. Le Président abonde dans ce sens.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Brigitte WATTIEZ  
Politique responsable : Bernard BAUWENS

## 7. Impositions communales

Le Président signale qu'il est proposé au Conseil Communal de renouveler les taxes et redevances suivantes pour l'exercice 2022 :

<u>Article budgétaire</u>	<u>Libellé</u>	<u>Taux et base d'imposition</u>
040/363.03	a) Taxe sur l'enlèvement des immondices	<ul style="list-style-type: none"><li>• 83 EUROS par an par ménage d'une personne</li><li>• 106 EUROS par an par ménage de deux personnes</li><li>• 134 EUROS par an par ménage de trois personnes ou plus</li></ul> <p>Il sera accordé annuellement un nombre de sacs poubelle prépayés réparti comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>– Ménage d'1 ou 2 personnes : 1 rouleau de 20 sacs</li><li>– Ménage de 3 personnes : 1 rouleau de 20 sacs et 1 rouleau de 10 sacs</li></ul>

		– Ménage de 4 personnes et plus : 2 rouleaux de 20 sacs
040/363.16	b) Redevance sur la délivrance de sacs poubelle	– 20 € pour le rouleau de 20 sacs de 60 litres – 10 € pour le rouleau de 10 sacs de 60 litres
040/364.03	c) Taxe sur la force motrice	<ul style="list-style-type: none"> <li>• exonération pour les contribuables détenant une puissance nominale inférieure à 10 kw</li> <li>• 7,5 EUROS par Kw de puissance nominale des moteurs pour les contribuables détenant une puissance imposable de 10 à 20 Kw et moins</li> <li>• 25 EUROS par Kw de puissance nominale des moteurs pour les contribuables détenant une puissance imposable supérieure à 20 Kw</li> <li>• exonération pour tout nouvel investissement de matériel neuf à partir du 1/1/2006 (plan Marshall)</li> </ul>
040/371-01	d) Centimes additionnels au précompte immobilier	2.600 centimes additionnels au précompte immobilier
040/372-01	e) Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques	7 % additionnels à l'impôt des personnes physiques

Monsieur VIVIER signale que, les jours de ramassage, certaines rues sont régulièrement oubliées et demande d'insister auprès de la société chargée de ce ramassage d'être plus vigilante.

A la question de Monsieur VERSCHEURE, le Directeur Général précise que les commerçants ne reçoivent plus de sacs gratuits depuis au moins 2 à 3 ans. Le Président ajoute que, dans une commune proche, les commerçants doivent payer une taxe de 140 € pour ramasser leurs immondices. Même s'ils n'ont plus de sacs gratuits, ce service n'est pas payant à Antoing.

A l'unanimité, le Conseil approuve l'ensemble des taxes et redevances présentées.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Bernard BAUWENS

## 8. Représentation

Désignation d'un représentant au conseil cynégétique dénommé « Unité de Gestion Cynégétique de Tournai Frontière ASBL »

Le Président signale que les conseils cynégétiques doivent être renouvelés. L'Union des Villes et Communes de Wallonie invite la Ville d'Antoing à désigner un représentant des personnes morales de droit public propriétaires de bois ou de plaines.

Il est proposé au Conseil communal d'approuver la désignation de Bernard Bauwens, Bourgmestre, au conseil cynégétique dénommé « Unité de Gestion Cynégétique de Tournai Frontière ASBL ».

Monsieur VINCENT précise que lorsqu'on parle de chasse dans nos contrées, on pense souvent au petit gibier. Mais force est de constater que nous sommes de plus en plus confrontés avec des problèmes liés à la présence de sangliers sur Maubray et Péronnes ou de chevreuils. Il serait bon de relayer ce problème auprès de ces instances.

Agent traitant : Emilie FARINEAU

Politique responsable : Bernard BAUWENS

## 9. Sécurité

Le Président précise qu'il est proposé au Conseil de donner l'autorisation à la Zone de Police du Tournaisis d'utiliser le réseau de caméras fixes installé sur le territoire communal d'Antoing conformément aux éléments exposés dans sa demande du 14 janvier 2021

Considérant la loi du 5 août 1992 sur la fonction de police et plus particulièrement ses articles 25/1 à 25/4 relatifs à l'utilisation de caméras visibles par les services de police ;

Considérant l'article 25/2 qui stipule, en son § 2, qu'est réputée visible :

1° l'utilisation de caméras fixes, le cas échéant temporaires, signalées par un pictogramme déterminé par le Roi, après avis de l'autorité compétente de contrôle des traitements de données à caractère personnel ;

2° l'utilisation de caméras mobiles :

a) soit montées à bord de véhicules de police, de navires de police, d'aéronefs de police, ou de tout autre moyen de transport de police, identifiables comme tels ;

b) soit avec avertissement oral émanant de membres du cadre opérationnel des services de police, identifiables comme tels ;

Considérant l'article 25/4 qui stipule que :

§ 1er. Un service de police peut installer et utiliser des caméras conformément à l'article 25/3, ou utiliser de manière visible les caméras placées par des tiers comme visé à l'article 25/1, § 2, sur le territoire qui ressort de sa compétence, après autorisation préalable de principe :

1° du conseil communal, lorsqu'il s'agit d'une zone de police ;

2° du ministre de l'Intérieur ou son délégué, pour les services de la police fédérale ;



Il est proposé au Conseil communal

- D'autoriser la Zone de Police du Tournaisis, sur base de la loi du 5 août 1992 sur la fonction de police, à utiliser le réseau caméras fixes installé sur le territoire communal d'Antoing conformément aux éléments exposés dans sa demande du 14/01/2021.
- La présente délibération sera transmise à la zone de police du Tournaisis.

Le Président ajoute que le Divisionnaire a présenté le nouveau commissariat de la zone à Tournai. Nos caméras seront ainsi visionnées 7j/7, 24h/24. Ces caméras permettent de résoudre divers méfaits même si cela est plus compliqué durant la nuit. Il rappelle que la Ville possède également une dizaine de caméras mobiles pour lutter contre les incivilités. Celles-ci peuvent être installées un peu partout à partir du moment où l'on peut les fixer sur un support (poteau ou autre).

A la question de Monsieur VINCENT, le Président confirme que la différence par rapport à aujourd'hui, c'est que ces images seront visionnées en permanence. Tournai dispose de 75 caméras et Antoing une vingtaine.

Monsieur DENAYER signale avoir constaté la présence de caméras non publiques sur des bâtiments privés qui filmaient l'espace public ce qui est interdit par la loi. Ces caméras doivent être déclarées et signalées par la présence d'un pictogramme bien visible. Sur proposition de Monsieur DENAYER, le Président précise qu'une information sera fournie à ce sujet dans le bulletin communal.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Bernard BAUWENS

## 10. Marchés publics

### a. Marché public d'achat de chalets pour le marché de Noël – Année 2021

Le Président précise qu'il est proposé au Conseil de marquer accord sur la procédure par facture acceptée (marché de faible montant), sur les conditions et sur le Cahier spécial des charges – budget prévu 30.000 €.

Monsieur DENAYER estime que 30.000 € pour 6 ou 8 chalets alors que cela représente environ 300 mètres courant de bois par chalet au prix de 2.26 € HTVA le mètre courant soit environ 1.000 € de bois par chalet. Les ouvriers communaux seraient valorisés en construisant ces chalets pour le marché de Noël d'autant qu'ils ne seront pas utilisés cette année.

Le Président confirme la non-utilisation cette année puisque le marché de Noël sera organisé pour la dernière fois dans le hall voirie. Il migrera ensuite vers le Scaldis et la Place du Préau.

Le Directeur Général ajoute que nous avons de très bons ouvriers communaux mais qu'il préfère les voir gérer nos espaces verts, voiries et autres bâtiments communaux plutôt que de construire des chalets pour le marché de Noël. Pour ces chalets, nous passons par le privé. Comme dit précédemment, un devis a été établi par une société privée pour l'entretien durant un an du stade d'Antoing et du site de la Kennelée. Ce devis s'élève à 150.000 €. En ce qui nous concerne, ce travail mobilise une personne à temps plein toute

l'année avec un renfort durant la période d'été. Le calcul est vite fait.

A la question de Monsieur VIVIER, le Directeur Général précise que le coût de nettoyage du centre administratif est de l'ordre de 30.000 € par an ce qui équivaut à un temps plein. Par ailleurs, la technicienne de surface est domiciliée à Antoing.

Par 13 voix pour et 1 abstention (Groupe UCA), le Conseil approuve ce point.

b. Marché public d'achat d'une grille extérieure pour l'aménagement des ateliers communaux à Bruyelle – année 2021

Le Président précise qu'il est proposé au Conseil de marquer accord sur la procédure par facture acceptée (marché de faible montant), sur les conditions et sur le Cahier spécial des charges budget prévu 25.000 €.

Monsieur VINCENT estime qu'il faudrait rapidement transférer les services vers l'ancien site Pollet pour éviter les allers-retours du personnel entre les deux sites.

Le Président signale que les matériaux ont été transférés mais le site n'est pas encore suffisamment sécurisé pour y laisser tout notre matériel roulant. Des budgets seront prévus pour effectuer des travaux au fur et à mesure et un auteur de projet sera désigné sous peu mais le départ définitif ne devrait pas avoir lieu avant 2024-2025.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Bernard BAUWENS

c. Marché de travaux pour fourniture et installation de deux chaudières murales à la rue de la Baille d'Orée n° 5 à 7640 Antoing – Approbation du CSCH modifié, de l'estimation, du mode de passation et des conditions de marché

Monsieur DESMET précise que l'entreprise a pour objet la fourniture et la pose de 2 chaudières murales à condensation au n° 5 rue de la Baille d'Orée à Antoing.

L'estimation est de 20.500,00 € hors TVA ou 24.805,00 € TVA comprise.

Le mode de passation est la procédure négociée sans publication préalable.

Conditions du marché :

- Critères d'attribution : le prix ;
- Lot unique ;
- Délai de validité de l'offre : 120 jours de calendrier ;
- Délai d'exécution : 60 jours ouvrables
- Délai de garantie : 2 ans ;
- Cautionnement : non exigé ;
- La révision de prix ne s'applique pas ;
- Les variantes libres sont autorisées ;
- Les options ne sont pas autorisées.

Pour approbation du cahier spécial des charges, de la fixation du mode de passation (procédure négociée sans publication préalable), de l'estimation et des conditions de marché.

A la question de Monsieur VINCENT, Monsieur DESMET précise qu'il s'agit bien de chaudières murales et, après vérification, l'estimation est correcte.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

- d. POLLEC 2020 – Fourniture et pose d'un éclairage public intelligent le long d'un tronçon RAVeL à Antoing – Accord sur contrôle IN-HOUSE et estimation des travaux

Monsieur DESMET signale que la Ville d'Antoing a obtenu une subvention de 50.000 € pour la fourniture et la pose d'un éclairage public intelligent le long du RAVeL L88 entre la rue Philippart et le chemin de Saint-Druon via l'appel à projets POLLEC 2020 (37 points d'éclairage).

Les 3 conditions de l'article 30 de la loi du 17 juin 2016 étant réunies, il est proposé de recourir au contrôle « In-House » dans le cadre du présent marché et de demander une offre à ORES ASSETS SC.

Estimation du marché : 130.000,00 € TVAC.

Pour approbation du recours au contrôle « in-house », de l'estimation et des conditions de marché.

Monsieur VINCENT se réjouit de ce projet pour lequel nous serons des pionniers en Wallonie Picarde mais précise qu'il faudrait réaménager le tronçon près de la boulangerie.

Le Président confirme qu'il faudra faire une traversée voyante et sécurisée tant pour la traversée du Chemin Saint-Druon qu'à proximité de la boulangerie. Le Collège y sera attentif.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

- e. Espace cyclotouristique Péronnes :

1° Estimation du projet – mise à jour

Monsieur DESMET énonce l'évolution des chiffres :

- Estimation au 24/06/2021 : 3.527.418,40 € TVA Comprise ;
  - Estimation au 20/10/2021 : 3.878.857,00 € TVA Comprise.
- Soit une augmentation de 9,96 %.

Le Président précise que le projet a été retenu dans les subsides WAO à raison de 75 % du montant estimé des travaux. Il s'agit d'une enveloppe fermée mais l'administration nous a laissé entendre que l'enveloppe pourrait, peut-être, être revue suite à l'augmentation importante du coût des matériaux mais sans garantie. A noter que cette nouvelle estimation a été faite à la demande d'Infrasports.

Monsieur VIVIER espère qu'Infrasports nous aidera sur cette augmentation des coûts. Par ailleurs, il signale avoir entendu qu'un projet similaire serait prochainement réalisé

à Namur soit à une centaine de kilomètres et s'interroge sur les objectifs poursuivis par ces projets qui se multiplient.

Le Président signale que le projet de Namur est un nouveau vélodrome et qu'il vise donc la pratique du vélo sur piste. Le montant de l'investissement est par ailleurs nettement plus important que notre projet car on se situe aux alentours de 15-20 millions d'euros.

A l'unanimité, le Conseil approuve cette nouvelle estimation.

2° Marché de travaux- Aménagement d'une base de loisirs - Construction de pistes BMX - VTT et TRIAL ainsi que des bâtiments de fonction à PERONNES sur le site de la presqu'île de l'Escaut – Déboisement – Approbation du CSCH, de l'estimation, du mode de passation (procédure directe avec publication préalable) et des conditions de marché

Monsieur DESMET précise que l'entreprise a pour objet les travaux préparatoires de débroussaillage, d'abattage, d'élagage et de nettoyage du site de la presqu'île de l'Escaut en vue de la construction de pistes BMX – VTT et TRIAL ainsi que des bâtiments de fonction.

L'estimation du marché est de 79.940,00 € hors TVA ou 96.727,40 € TVA comprise.

Le mode de passation est la procédure négociée directe avec publication préalable.

Conditions du marché :

- Critères d'attribution : le prix ;
- Lot unique ;
- Délai de validité de l'offre : 180 jours calendrier ;
- Délai d'exécution : 30 jours ouvrables ;
- Visite des lieux requise sous peine de nullité de l'offre ;
- Cautionnement : 5% du montant initial du marché (hors TVA), arrondi à la dizaine supérieure ;
- La révision de prix n'est pas d'application ;
- Pas de variantes et pas d'options ;
- Pas de période de garantie.

Pour approbation du cahier spécial des charges, de la fixation du mode de passation (procédure négociée directe avec publication préalable), de l'estimation et des conditions de marché.

Le Président ajoute que les travaux visent à libérer un espace d'environ 2 mètres en périphérie du site afin que les services de secours puissent s'approcher au plus près d'une personne qui serait victime d'un accident sur le site. Ils consistent également à abattre les arbres qui se situent aux emplacements de la piste et des bâtiments.

A l'intervention de Monsieur VIVIER, le Directeur Général précise que le recours à un délai relativement long de validité des offres est avant tout une précaution en cas de problème par exemple au niveau de la tutelle. On peut très bien désigner l'entreprise 10 jours après l'ouverture des offres. Ces travaux débuteront cette année. Comme signalé par Monsieur VIVIER, ces travaux pourraient donc être clôturés fin janvier.

Monsieur VIVIER signale que les analyses de sol ne sont toujours pas réalisables puisqu'il faut attendre l'abattage des arbres gênants. Une réunion doit encore se tenir

avec les riverains. Il reste environ un an et demi pour que ce projet sorte du sol, il est plus que temps.

Le Directeur général précise que la balle n'est plus dans le camp de la Ville. En effet, l'estimation revue aujourd'hui a été faite à la demande de la région Wallonne qui va ensuite solliciter l'avis de la cour des comptes sur ce projet afin de pouvoir libérer les fonds. C'est d'ailleurs pour cela que nous avons préparé le cahier des charges pour le déboisement afin que ces travaux puissent encore débiter cette année. En espérant que cette enveloppe soit libérée avant la fin de l'année ! Nous sommes prêts, notre cahier des charges est prêt. Une fois les fonds libérés, nous pourrions lancer la procédure d'adjudication pour la piste BMX.

Monsieur VIVIER proposant de s'adresser au Ministre pour en savoir plus, le Directeur Général précise que le dossier est désormais au sein de son administration. Hormis le déboisement, l'autre cahier des charges reprend le reste des travaux à savoir la piste BMX, les pistes VTT et X-trail ainsi que les bâtiments. La Région a déjà fait ses remarques sur ce dossier. Il est donc prêt ! Quant à la date de réunion avec les riverains, elle a été fixée, de mémoire, au 17 novembre prochain. Les riverains seront informés de cette date par courrier dans leur boîte aux lettres.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

- f. Appel à projets « Tourisme pour tous : pour améliorer l'accessibilité PMR des hébergements et sites touristiques en Wallonie » - Travaux d'amélioration de l'accessibilité de l'office du Tourisme – Approbation de l'avant-projet.

Monsieur DESMET rappelle que le Gouvernement wallon du 14 février 2019 a décidé de lancer un appel à projets dans le cadre du Plan Wallon d'Investissement visant à améliorer l'accessibilité des hébergements et sites touristiques en Wallonie aux personnes souffrant de handicap ;

Considérant qu'il importe de doter d'infrastructures adéquates les organismes touristiques, les ASBL reconnues et les pouvoirs subordonnés désireux de se rendre accessibles aux personnes à besoins spécifiques ;

Considérant que l'office du Tourisme d'Antoing, Place Bara, 19 à 7640 ANTOING ne bénéficie pas de telles infrastructures ;

Considérant qu'une subvention d'équipement touristique au taux de 90% des travaux est accordée pour la mise en œuvre de l'appel à projets Plan wallon d'investissements – « Tourisme pour tous » pour améliorer l'accessibilité PMR des hébergements et sites touristiques ;

Vu le courrier daté du 17 mai 2019 du Minsitre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et Délégué à la Grande Région, Monsieur René COLIN nous informant que le projet d'aménagement de l'Office du Tourisme a été retenu et qu'une subvention d'un montant de 86.031 € nous est accordée ;

Considérant que l'auteur de projet Architercture & Urbanisme Bruyère and Partners est devenu une filiale de l'Atelier Meunier-Westrade et ce, suite au décès de Monsieur Jacques BRUYERE en novembre 2020 ;

Considérant le dossier d'avant-projet remis par l'auteur de projet, l'Atelier Meunier-Westrade en date du 14 octobre 2021 ;

Considérant que le dossier d'avant-projet reprend l'ensemble des aménagements évoqués dans le rapport de pré-audit ACCESS-I du 10 décembre 2018 ;

Considérant que l'estimation des travaux mise à jour est de 131.026,54 € hors TVA (158.542,11 € TVA comprise)

Considérant que le crédit permettant cette dépense sera inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022 ;

Il est proposé au Conseil Communal :

- D'approuver l'avant-projet d'aménagement et le montant estimé du marché "Amélioration de l'accessibilité de l'office du tourisme d'Antoing", établis par l'auteur de projet, Atelier Meunier-Westrade SRL. Le montant estimé s'élève à 131.026,54 € hors TVA ou 158.542,11 €, 21% TVA comprise.
- De commander le dossier projet à l'auteur de projet, Atelier Meunier-Westrade SRL.
- De financer cette dépense par le crédit qui sera inscrite au budget extraordinaire de l'exercice 2022.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Frédéric VAN CAUTER

Politique responsable : Thierry DESMET

## 11. Bien immobilier

Monsieur DENAYER sort de séance

Vente d'un terrain rue du Sart à Maubray – section D 484y – pour une contenance de 2a.

Le Conseil Communal du 19 août 2021 avait décidé :

- de marquer accord de principe à la vente du terrain, pour un montant minimum de 10.000 euros minimum (hors frais), selon une procédure de gré à gré ;
- de charger le Collège de la mise en publicité ad hoc ;
- les frais étant pris en charge par l'acquéreur.

Suite aux mesures de publicité, nous avons reçu l'offre de Monsieur Cédric MARGHEM, lequel souhaite acquérir le terrain pour un montant de 10.000 €.

Il est donc proposé au Conseil Communal :

- de vendre le bien cadastré D 484y pour contenance de 2a à Monsieur Cédric MARGHEM pour un montant de 10.000 euros ;
- de charger le comité d'acquisition des immeubles de la passation de l'acte ;
- de mandater le Bourgmestre et le Directeur général pour représenter valablement la Ville à la signature de l'acte ;
- d'affecter le produit de la vente au fonds de réserve extraordinaire ;
- tous les frais de la vente seront pris en charge par l'acquéreur.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Sonia KENNIS  
Politique responsable : Bernard BAUWENS

Monsieur DENAYER rentre en séance

## 12. Cultes

Fabrique d'église d'Antoing – modification budgétaire n° 1/2021

Madame DELEPINE précise que le conseil communal est invité à approuver la modification budgétaire n°1/2021 présentée par la Fabrique d'Église d'Antoing. Cette modification n'entraîne pas de modification de la part communale étant donné qu'en recettes, il y a un montant de 3.386 € qui a été inscrit suite à l'intervention de l'assurance pour une dégradation de la sacristie. En dépenses, une somme de 3.345 € a été inscrite sur base du devis d'une entreprise.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Valérie TITELION  
Politique responsable : Viviane DELEPINE

## 13. Procès-verbal

A l'unanimité, le Conseil communal approuve le procès-verbal de la séance du 23 septembre 2021.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY  
Politique responsable : Bernard BAUWENS

## 14. Questions orales

Le Directeur Général précise qu'il va en premier lieu répondre à une partie de question posée par Monsieur VINCENT lors d'un Conseil Communal précédent. Cette question portait sur les obligations de Your Nature dans le cadre des différents permis d'urbanisme obtenu pour l'eco-resort. A l'époque, il n'avait pu répondre à cette partie de question par manque de personnel au service urbanisme. Il cite les différentes obligations imposées au demandeur :

### **Lors de la demande de modification du plan de secteur**

Compensations :

- Une liée à la mobilité : mise en œuvre d'une desserte par bus entre les gares et le centre de loisirs, le financement de ces dessertes serait pris en charge par l'opérateur du centre déduction faite de la partie prise en charge par les TEC ; la capacité devra s'adapter à la demande, en particulier durant les plages d'arrivées et de départ des visiteurs
- Une de nature opérationnelle : le creusement du Grand Large dont l'étendu est fonction, d'une part de la préservation du site de grand intérêt biologique et d'autre des aménagements sportifs du complexe de l'adeps

**Lors du permis unique 2013-02-PU pour la construction et l'exploitation d'un centre de loisirs**

Conditions : celles-ci sont principalement d'ordre général comme liées à la gestion des déchets, à la sécurité incendie, aux déversements des eaux usées ... les particulières concernent :

- Les conditions émises par le DNF (cahier de charges avec clauses environnementales à créer, création d'une lisière forestière...)
- La composition d'un comité de suivi
- La création d'un plan de gestion différenciée des milieux naturels
- Respecter la convention conclue avec les TEC en date du 21/11/2012
- L'accès à la piscine sera gratuit pour toutes les écoles de l'entité
- Un tarif préférentiel pour les habitants d'Antoing
- La création d'un comité d'accompagnement
- La réalisation d'un rapport annuel de l'impact des activités sur l'environnement
- Favoriser l'emploi local
- Privilégier la vente de produits issus de la production locale

#### **Lors du permis unique 2016-01-PU pour la construction et l'exploitation d'un centre de loisirs (modifications)**

Conditions :

Toujours les conditions générales et

- L'accessibilité gratuite pour la piscine à destination des écoles de l'entité sera accordée selon des plages-horaires à définir

#### **Lors du permis unique 2016-02-PU pour des modifications au permis unique**

Conditions :

Toujours les conditions générales et

- L'accessibilité gratuite à la piscine à destination des écoles de l'entité sera accordée selon des plages-horaires à définir
- La création d'un « vire à gauche » à l'entrée du site

**Lors des permis d'urbanisme 2015-35 pour la modification du permis en ce qui concerne les hébergements, 2020-36 pour la modification du permis en ce qui concerne les hébergements, 2020-42 pour l'extension du bâtiment piscine et l'ajout d'une piscine extérieure, 2020-44 pour la création d'une station de pompage et d'une conduite ainsi que pour le renouvellement d'une passerelle : Pas de conditions particulières**

Pour rassurer tout le monde, le Président précise avoir reçu le projet de convention piscine émanant de Your Nature. Ce projet va maintenant être analysé par notre juriste. La date de début est fixée au 1<sup>er</sup> septembre 2022 à raison de deux jours par semaine. En ce qui concerne l'emploi, sur les 40 postes récemment attribués, 11 ont l'été à des antoiniens. Il s'agissait ici de postes plutôt dirigés vers l'Horeca, les prochains engagements viseront plutôt les métiers d'entretien du site.

A la question de Monsieur VINCENT, le Président signale qu'il s'agit de la première vague d'embauche. Au total, c'est plus de 100 emplois. Le Directeur Général ajoute que Your Nature a publié 62 profils. Sur ceux-ci, 40 postes ont été pourvus.

A l'intervention de Monsieur VINCENT sur le fait que certains emplois ne sont pas encore pourvus, le Président signale que les derniers chiffres de Belfius sont rassurants quant au taux



de chômage sur notre entité. En effet, Antoing est descendu sous la barre des 10 % de chômeurs, ce qui est bien en-deçà des chiffres pour la Province ou la Région. A la demande de Monsieur VINCENT, le Président sollicitera le promoteur pour qu'il vienne présenter la situation du projet début d'année prochaine. Mais il peut déjà annoncer qu'un tarif préférentiel sera réservé à la population d'Antoing, il reste à en définir la manière.

A la question de Monsieur VIVIER, le Directeur général précise que le permis ne mentionne pas de rayon pour l'extension du Grand large. Tout au plus, un plan l'accompagne mais sans définir exactement une zone d'agrandissement. On a souvent précisé que cet agrandissement devait permettre d'organiser des régates de voiles, en réalisant ce que l'on appelle un anneau olympique, mais chacun sait que le Grand Large ne se prête pas à l'organisation de régates en raison des vents trop souvent changeants.

A la demande de Monsieur VIVIER, le Président signale que l'on pourra faire la publicité des postes restant à pourvoir mais les gens peuvent les visualiser sur le site de Your Nature ainsi que sur celui du Forem. Cela concernera des postes d'entretien tels jardiniers, électriciens, plombiers,...

Monsieur VINCENT expose sa question :

*« Il semblerait que plusieurs habitations du chemin du Halage à Antoing ne sont pas raccordées à l'égouttage public. De ce fait, les habitants sont soumis à une taxe "rejet des eaux usées" par la R.W.*

*Pouvez-vous nous indiquer la situation de cette voirie ?*

*A qui appartient la voirie, quelle est la situation de l'égouttage ?*

*Une épuration collective des eaux usées est-elle envisageable ?*

*La R.W. dispose-t-elle de renseignements de l'administration communale pour procéder à cet enrôlement ? »*

Monsieur DESMET précise que cette voirie est située en zone d'épuration collective et actuellement, les habitations situées au sud du pont semblent rejeter leurs eaux usées dans l'Escaut. Sur le site cartographique d'Ipalle, on constate qu'un collecteur est en projet (dont une partie semble être une conduite « forcée » nécessitant l'installation d'une pompe). Actuellement, il est impossible de dire quand le projet de pose du collecteur aboutira (s'il aboutit un jour).

Nous ne sommes pas gestionnaire de la voirie (il s'agit d'une voirie appartenant aux voies hydrauliques). Nous ne communiquons pas d'informations à la R.W. en vue de l'enrôlement. Monsieur DESMET ajoute que, grâce au Grand Large, nous sommes égouttés à 93 %.

A la question de Monsieur VINCENT, le Directeur Général signale que cela ne veut pas dire que ces gens rejettent directement des eaux usées dans l'Escaut. Ils peuvent disposer une fosse septique avec bac dégraisseur ou une fosse septique toutes eaux ou d'autres dispositifs. En tous les cas, ils ne sont pas situés en zone d'épuration individuelle et, à ce titre, ne sont pas contraints de disposer d'un système d'épuration individuel complet (fosse septique + bac dégraisseur ou fosse septique toutes eaux - et filtre bactérien) avant rejet dans le cours d'eau.

A la question de savoir s'il y aurait moyen de raccorder ces habitations à la rue Henri Artisien, le Directeur Général précise que cela imposerait d'inverser le sens d'égouttage à l'intérieur des habitations ce qui entraînerait de lourds travaux aux propriétaires. On est ici dans le même cas de figure que la rue du Large à Péronnes. A l'avant des habitations il y a des avaloirs d'eau de pluie pour la voirie mais rien d'autre. Monsieur VINCENT précise qu'il

interpellera un ancien parlementaire régional sur le système de taxation car il semblerait que cela soit assez différent d'un riverain à l'autre...

Monsieur DENAYER expose sa question :

*« Le point 2 de notre ordre du jour, à savoir la mise à l'honneur Mr Bulion pour son travail de Transmission de la Mémoire, me permet d'introduire ma réflexion et ma question.*

*En 2020, plus de 52 millions de personnes sont atteintes d'une pathologie dite « démentielle ». Un cas toutes les 3 secondes. Une personne sur 20 dans la tranche d'âge 65 ans – 85 ans est atteinte de la maladie d'Alzheimer. A delà de 85 ans, cela concerne une personne sur 5.*

*En Belgique cette maladie représente environ 65 % des démences soit 137.800 personnes. D'ici 2030, le nombre de personnes âgées de plus de 60 ans excèdera la somme de jeunes âgés de moins de 15 ans : une première historique.*

*Antoing (chiffre publié dans la synthèse de l'administration en 2020) compte 767 hommes de 61 à 95 ans et 1058 femmes de 61 ans à 110 ans soit 1825 personnes.*

*Voilà pour les chiffres-implacables.*

*Nous avons tous, dans notre famille, dans nos ami(e)s, des personnes atteintes par la maladie d'Alzheimer, ce qui augmente finalement plus encore le nombre de personnes impactées. Ces personnes s'interrogent sur la manière d'appréhender cette maladie et cherchent des réponses. Tous n'ont pas accès à l'information, notamment à raison de la fracture numérique toujours plus grande.*

*Si des institutions existent déjà (je pense ici à l'IMSTAM), ces dernières ne répondent pas au critère de proximité et ou ne prennent pas en charge l'ensemble des personnes impactées directement et ou indirectement.*

*En quoi notre Ville pourrait donc remplir sa mission et devoir d'aides au citoyen ?*

*Une réponse : En devenant partenaire de la charte de la ligue Alzheimer et en devenant une ville « AMIE DEMENCE » pour agir ensemble en créant des aides et soutiens spécifiques aux personnes atteintes et de leurs proches.*

*D'un point de vue pratique, le pouvoir communal adhère à une charte qui marque sa volonté d'agir en faveur de la cause d'Alzheimer.*

*En signant cette charte, la ville s'engage notamment :*

*À concrétiser ou à collaborer à la mise en place d'activités et d'actions en faveur des personnes atteintes et de leurs proches (collaboration au cycle de conférence, organisation d'un Alzheimer café, collaborer avec le cpas et ou mrs, campagne de sensibilisation...).*

*À désigner un agent Proximité-Démence au sein de son service (rencontre des personnes et de leurs proches, à l'écoute et informant sur les services d'aides, l'objectif étant de combler et ou compléter le déficit d'informations)*

*A noter que l'impact budgétaire est nul (sauf à dégager quelques heures d'un agent communal, étant sûr qu'il s'en trouvera un ou une qui sera sensible à cette problématique).*

*Pour ne pas alourdir autrement cette intervention j'ai joints à ma question tous les renseignements utiles et modalités pratiques à savoir :*

- Devenir et être une ville amie démence*
- Préparation à la Charte et son application concrète*
- L'agent de proximité (son rôle, sa mission, conditions et partenariat)*

*Ma question est donc : Notre ville entend t'-elle s'inscrire dans cette démarche ? Signer cette Charte ? Et devenir une ville amie démence ?*

*Je ne doute pas un instant que Mme Bocage soit sensible à cette problématique et qu'elle répondra favorablement à cette demande qui, en outre, fait lien avec notre Label handy city, avec notre plan de cohésion sociale, en y associant aussi la commission des aînés et la commission de la personne handicapée.*

*C'en en mobilisant les compétences, les forces vives et la bonne volonté que l'on avance, dans l'intérêt général. Perdre sa mémoire à titre individuel, c'est aussi perdre une partie de notre patrimoine commun. »*

Madame BOCAGE signale être effectivement sensible à cette problématique qu'est la maladie d'Alzheimer et n'être sans doute pas la seule autour de cette table. Après avoir lu attentivement cette question écrite reçue hier matin, ainsi que les informations relatives à la charte « Ville Amie de la Démence » et au rôle de l'agent « Proximité-Démence ». Madame BOCAGE se dit favorable au développement d'actions locales en faveur des familles confronté à cette maladie, mais a besoin d'un peu plus de temps pour étudier les différentes pistes qui s'offrent à nous pour concrétiser ces actions.

La signature de la charte « Ville Amie de la Démence » ne semble pas nécessaire, étant donné que les rapports, bilans et autres dossiers administratifs liés à ce genre de chartes sont souvent assez lourds et chronophages. De plus, nous n'avons pas besoin de cette charte pour orienter du mieux que nous le pouvons les Antoiniens en quête d'informations sur le sujet vers les structures compétentes : nous le faisons déjà spontanément.

Madame BOCAGE ajoute qu'il n'est pas du ressort de la commune de désigner un agent communal pour aider les familles touchées par la maladie d'Alzheimer. Ces dernières préféreront se tourner vers des professionnels de la santé, ou vers des personnes formées en matière de santé mentale, ou vers d'autres familles qui sont déjà confrontées à la maladie pour obtenir des réponses à leurs questions et échanger leurs expériences.

Par contre, comme dit plus avant, Madame BOCAGE se dit favorable au développement d'actions locales autour de cette maladie. Elles pourraient prendre la forme de conférences sur le sujet à l'administration communale. Ou de moments d'échanges entre familles au sein du nouvel espace de la bibliothèque, qui pourrait également présenter ses livres sur le sujet. Ou de réunions ponctuelles délocalisées à Antoing des « Alzheimer Café » de Tournai ou de Péruwelz. Toutes ces idées sont bien sûr à prendre au conditionnel, des contacts devant encore être pris avec les personnes concernées pour évaluer leur faisabilité... Elles pourraient s'intégrer dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale et être présentées aux commissions des aînés et de la personne handicapée.

Madame BOCAGE pense sincèrement que ces actions, plus concrètes pour les familles que la signature d'une charte, auront davantage de sens pour les personnes qui cherchent un soutien et un accompagnement lié à la maladie d'Alzheimer. Madame BOCAGE rappelle que, lors du salon Handi-Valide de 2019, l'Alzheimer café de Tournai était présent.

Monsieur DENAYER prend note de la volonté de ne pas s'inscrire, du moins pour l'instant, dans la signature de la charte mais laisse le temps de digérer toutes les informations transmises. La ligue Alzheimer pourrait certainement donner les moyens pratiques et techniques pour appréhender l'information des personnes atteintes de la maladie mais aussi et surtout les proches de celles-ci.

**SEANCE SECRETE**

La séance est levée à 20 h 40.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,

Le Président,

P. DETOURNAY

B. BAUWENS